

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JUIN 2021

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 1^{er} juin 2021.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents excusés : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 22H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



Une minute de silence est observée en mémoire de Michel Duclos, conseiller municipal, décédé le 15 mai 2021.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2021

Rectification des montants erronés du budget primitif ; ajout d'une délibération omise.

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 13 avril 2021 est adopté après rectifications.

1. Coordination générale

Point sur les subventions :

Madame le Maire fait un point sur les subventions reçues, à recevoir et celles accordées pour les projets d'aménagement du terrain de Pervençères (40% État et 40% Région) et de la cour de l'ancienne école (40% État et 40% Région).

Elle indique que l'objectif est de démarrer la construction d'une maison individuelle à Pervençère et l'aménagement de la cour de l'école cette année pour que ces projets soient terminés d'ici fin 2022.

Régularisation foncière :

Madame le maire indique que la régularisation foncière du Grangeon nécessite de nouvelles formalités préalables à l'enregistrement auprès du service du cadastre.

Terrain :

Madame le maire rappelle qu'un protocole d'accord transactionnel prévoit que le terrain cadastré AL46 doit revenir à la commune ; le notaire de la commune a été contacté et relancé par mail à ce sujet

Aide ponctuelle et solidaire :

Compte tenu du contexte sanitaire qui a engendré une fermeture de plusieurs mois du seul commerce de la commune, Madame le Maire propose d'allouer une aide ponctuelle et solidaire au restaurant « La Récré ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer un soutien exceptionnel de 500€ au titre de la solidarité au restaurant « La Récré », seul commerce de la commune suite à l'épidémie de Covid-19 qui a entraîné une fermeture administrative de l'établissement durant plusieurs semaines. (Délibération 2021/0021)

2. Urbanisme/Aménagement urbain

Rue des Fleurs :

Les travaux d'aménagement de la rue (modification du mur en pierre et création de marches) sont en cours.

Candélabres :

La pose du candélabre au jardin public (à proximité du jeu de boules) est prévue courant juin.

Décoration urbaine :

Les matériels (charrues et la bascule) seront bientôt installés. Il convient de trouver un moyen de les fixer.

Antenne relais/téléphonie :

Demande de déclaration préalable déposée par SFR : la commune a demandé à ce que l'antenne soit intégrée dans le paysage, notamment au niveau de sa couleur.

3. Bâtiments

Salle des fêtes :

La réfection de la toiture par l'entreprise Bourret a été faite la semaine dernière.

Toilettes publiques parking du jeu de boules :

La toiture a été refaite par l'entreprise Bourret.

L'entreprise Bourret a également réparé un chéneau sur le bâtiment communal locatif.

Radiateurs :

Le remplacement de deux radiateurs électriques (un au gîte d'étape et un à la salle des fêtes) a été fait par l'entreprise Peyrard.

Déclaration aux assurances :

Une vitre de la salle communale a été fissurée. Il convient de déclarer le sinistre auprès de l'assurance de la commune.

EPR (Établissement Recevant du Public) :

La commune attend le passage de l'APAVE pour la vérification des travaux de mise en conformité.

Projet d'aménagement du terrain de Pervenchère :

La ligne électrique devra être déplacée par Enedis. Il faut compter un délai de 6/7 mois, à priori sans charge financière pour la commune.

L'installation d'une réserve incendie était prévue sur la partie non constructible de ce terrain. Suite à la nécessité de réaliser une extension du réseau d'eau, Madame le Maire propose d'étudier la possibilité d'installer une borne incendie, sur ce secteur, en lieu et place de la réserve. Dossier en cours d'étude.

4. Voirie/cimetière

L'entreprise Astier devrait intervenir prochainement pour le fauchage des accotements.

Le curage des fossés (environ 2km) est programmé pour septembre.

L'entreprise EVTP devrait intervenir avant fin juillet pour le programme de voirie.

Le piquetage pour l'accès au terrain de Pervenchère a été fait. Pour le bornage, un devis du cabinet d'études Geoa (800€ HT) est validé.

Des travaux de voirie (élargissement) sont à prévoir sur la route des Granges en raison de la construction d'un bâtiment agricole par le GAEC des Vents.

Déneigement :

Madame le Maire indique qu'une subvention peut être demandée auprès du Département pour le déneigement 2020/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter une subvention pour le déneigement des voies communales durant l'hiver 2020/2021 auprès du Département et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande. (Délibération 2021/0018)

5. Eau/Assainissement

Le projet d'extension du réseau d'assainissement (Pervenchères et Chazalet) pour lequel Arche Agglo est maître d'ouvrage suit son cours. Les travaux pourraient démarrer début 2022.

Concernant le projet d'extension du réseau d'eau au hameau d'Auternaud, la commune relance le syndicat Cance Doux. Celui-ci projette de faire un schéma directeur.

L'attribution des factures d'électricité pour le surpresseur du

Petit Astier est en cours de traitement.

6. Information, animation

Logo :

La commune souhaite avoir un logo. Le devis de la graphiste du projet « Marie Mourier » s'élève à 300€ HT. La commune ne souhaite pas valider ce devis. D'autres contacts seront pris.

Sentier « Sur les pas de Marie Mourier » :

Le sentier sera opérationnel cet été. Le panneau situé sur le parking près du restaurant La Récré est à réinstaller plus solidement. Deux enregistrements sont toujours à installer. Les « pas » devraient être peints prochainement.

Exposition :

La commune est favorable à la proposition d'un habitant de faire une exposition d'art en août 2021, comme cela s'est déjà pratiqué.

Commission information :

Une réunion sera programmée pour la préparation du prochain bulletin, la mise à jour du site et de la page Facebook...

7. Affaires scolaires/Transports scolaires

Madame le Maire rappelle que les inscriptions aux transports scolaires (Arche Agglo) sont ouvertes (voir site ou affiche).

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Préaux :

Pour l'année 2020/2021, un seul enfant résidant à Vaudevant est accueilli par l'école publique de Préaux ; ce qui représente une participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020/2021 de 523.42€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser la somme de 523.42€ à la commune de Préaux correspondant aux frais de fonctionnement 2020/2021 de l'école publique de Préaux pour l'élève de notre commune qui y est scolarisé et autorise Madame le Maire à signer la convention afférente à cette participation. (Délibération 2021/0019)

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Saint Félicien :

Pour l'année 2020/2021, quatre enfants résidants à Vaudevant sont accueillis par l'école privée de Saint-Félicien ; ce qui représente une participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020/2021 de 2093.68€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser la somme de 2093.68€ à l'OGEC correspondant aux frais de fonctionnement 2020/2021 de l'école publique de Préaux pour les élèves de notre commune qui y sont scolarisés. (Délibération 2021/0020)

8. Communauté d'agglomération Arche Agglo

La date pour la rencontre entre le président, les vice-présidents et le conseil municipal est à fixer.

Une réunion relative au retour du gymnase de Saint-Félicien est proposée par Arche Agglo

Charte d'engagement plan climat :

La commission environnement et transition écologique d'Arche Agglo souhaite valoriser les actions locales et renforcer les interactions entre communes pour démultiplier les projets. Elle propose donc aux communes de signer une charte d'engagement réciproque comportant 3 niveaux (1 : J'ADHÈRE Je signe la charte, 2 : J'ADHÈRE ET J'AGIS Je joins mon programme d'actions, 3 : J'ADHÈRE, J'AGIS ET JE PLANIFIE je joins mon plan d'actions avec des objectifs chiffrés.

Le conseil municipal décide de signer la charte d'engagement réciproque 2021 au niveau 1 (J'ADHÈRE Je signe la charte)

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 14 juin 2021